



Jean-Baptiste Djebbari a échangé avec les filières maritimes, portuaires et fluviales pour saluer le maintien de leurs activités indispensables à la continuité de la vie économique du pays

Le Vendredi 27 mars 2020

Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports, a réuni par audioconférence le vendredi 27 mars 2020 les professionnels des secteurs maritimes, portuaires et fluviaux, afin de réaffirmer leur caractère essentiel pour le maintien des chaînes logistiques. Il a rappelé la mobilisation de l'État pour accompagner l'ensemble des filières durant la période de crise.

Le secrétaire d'État a pu saluer le fait que malgré un contexte très difficile, le secteur se mobilise pleinement : tous les grands ports sont ouverts et fonctionnels, près de la moitié des ferrys sont encore en activité et le reste de la marine marchande sous pavillon français est encore très largement en opération, 95% du fret fluvial transitent encore sur les réseaux à grands gabarits.

Il a souhaité souligner à cette occasion les efforts réalisés par les salariés et les entreprises des secteurs maritimes, portuaires et fluviaux pour maintenir les chaînes logistiques dans le contexte difficile que nous connaissons depuis plusieurs jours. 70% des échanges de marchandises en Europe passent en effet par voie maritime et par nos ports. Le transport fluvial se poursuit également sur les nombreux réseaux qui relient les grands ports maritimes, les pôles industriels et les grandes agglomérations. Les acteurs maritimes, portuaires et fluviaux démontrent ainsi chaque jour leur implication et leur engagement qui permettent que les flux de marchandises nécessaires à l'approvisionnement du pays continuent d'être assurés.

Le bon fonctionnement du secteur est également primordial pour la continuité de l'économie dans son ensemble. La flotte française de navires câbliers travaille par exemple à la maintenance des réseaux transocéaniques pour sauvegarder l'intégrité du réseau internet français. Une continuité territoriale minimale est également assurée pour le transport des personnes qui doivent encore se déplacer pour des nécessités impérieuses.

Dans ce cadre, il est impératif que les exploitants du secteur et leurs salariés soient en mesure de poursuivre leur activité sans entrave administrative. L'État a donc adapté un certain nombre de règles en conséquence afin de faciliter la continuité opérationnelle.

L'Etat se mobilise par ailleurs pour que les entreprises de ces filières, en particulier les plus petites et les plus vulnérables, ainsi que les secteurs les plus impactés comme le vrac, puissent passer ce cap difficile, sur le plan humain, opérationnel et économique tout en se projetant sur la relance future.

Jean-Baptiste Djebbari a pu constater l'attention portée par les filières à la protection des salariés, et a réaffirmé sa volonté de poursuivre les efforts en la matière, en apportant son soutien à travers des recommandations sanitaires et le partage de bonnes pratiques.

Le secrétaire d'Etat a souhaité à cette fin que le dialogue qui a été initié entre ses services, les représentants des filières et les organisations syndicales se poursuivent de manière active dans les prochaines semaines afin de continuer à trouver ensemble les moyens d'une poursuite de l'activité avec un dialogue social de qualité.

Le secrétaire d'Etat et la ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, adressent un message de remerciement et d'encouragement à l'ensemble des femmes et des hommes qui permettent chaque jour le bon fonctionnement des filières maritimes, portuaires et fluviales, dont le rôle est fondamental pour la vie de la Nation.

Voir l'article [sur le site du Ministère](#)